BS-BE manoeuvre

Financement

Formation professionnelle continue Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

FORMAT PRO LOGISTIQUE Jennifer DETAPPE 05.46.55.50.71 formatpro.logistique@gmail.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi Jeune de moins de 26 ans Personne handicapée Salarié(e) Actif(ve) non salarié(e)

Sélection:

Inscription directe ou par un conseiller en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Aucun

Prérequis pédagogiques :

AUCUN

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Exécuter en sécurité des interventions de remplacement de raccordement simples, des manœuvres dans le respect des textes réglementaires.

Contenu et modalités d'organisation

L'article R4544-10 du Code du Travail, précise que « l'employeur délivre, maintien ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué. » L'article 6 du décret 82-167 du 16 février 1982, Les ouvrages de transport et de distribution d'électricité, précise que « l'employeur doit remettre à chaque travailleur chargé de travaux sur les installations électriques un titre d'habilitation spécifiant les limites des attributions qui peuvent lui être confiées et la nature des opérations qu'il peut être autorisé à effectuer. Décret n° 88-1056 du 14/11/1988 : Art. 48 1. L'employeur ne peut confiées et la nature des opérations sur des installations électriques ou à proximité de conducteurs nus ou sous tension, qu'à des personnes qualifiées pour les effectuer et possédant une connaissance des règles de sécurité en matière électrique adaptée aux travaux ou opérations à effectuer. Art. 48 2. L'employeur doit remettre, contre reçu à chaque travailleur concerné, un recueil de prescriptions et, le cas échéant, compléter ces prescriptions par des instructions de sécurité particulières à certains travaux ou opérations qu'il confie aux travailleurs. Les habilitations en cours sont valables jusqu'au 30 juin 2014. Le Ministère du Travail considère en effet que les personnes habilitées selon le texte UTE C 18-510 de novembre 1988, ou selon le projet PR NF C 18-510 envoyé en Enquête Publique le 01/04/2011, répondent aux dispositions du décret 2010-1118.

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Individualisé

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00207314	du 04/11/2020 au 31/12/2021	Périgny (17)	FORMAT PRO LOGISTIQUE		Non éligible	FPC
00250560	du 01/01/2022 au 31/12/2022	LA ROCHELLE (17)	FORMAT PRO LOGISTIQUE		Non éligible	FPC
00323432	du 01/01/2023 au 31/12/2023	La Rochelle (17)	FORMAT PRO LOGISTIQUE		Non éligible	FPC
00374852	du 01/01/2024 au 31/12/2024	La Rochelle (17)	FORMAT PRO LOGISTIQUE		Non éligible	FPC

00439837	du 16/02/2024 au 31/12/2024	Saintes (17)	FORMAT PRO LOGISTIQUE	Non éligible	FPC
00508566	du 01/01/2025 au 31/12/2025	La Rochelle (17)	FORMAT PRO LOGISTIQUE	Non éligible	FPC
00635497	du 01/01/2026 au 31/12/2026	La Rochelle (17)	FORMAT PRO LOGISTIQUE	Non éligible	FPC